

dans la caisse. Je ne crois pas que le ministre l'ait dit et, comme l'a déclaré l'honorable député d'Ontario, nous siégeons spécialement ce soir en vue d'adopter cet important crédit et c'est ce qui explique la tournure des événements jeudi soir dernier.

Je ne vois aucune autre raison pour tout ce qui s'est passé jusqu'à ce soir. Je le répète, personne ne s'est opposé à ce que nous siégeons ce soir pour régler cette crise. J'en aurai plus long à dire la semaine prochaine lorsque nous reprendrons le débat sur le budget, mais je rejette le blâme de la situation sur le ministre des Finances, quelle que soit la responsabilité qui en incombe aux autres ministres ici ce soir. Il devait être au courant de la situation, sinon il a failli à son devoir envers le peuple et, notamment, envers le ministre du Travail, en ne veillant pas à ce que la situation soit réglée promptement la semaine dernière.

Le ministre des Finances n'est pas ici ce soir, mais je reviendrai sur le sujet la semaine prochaine. D'après moi, il devrait surveiller de près ses responsabilités envers le Parlement, et veiller à ce que les travaux de la Chambre soient expédiés promptement afin que le ministre du Travail ne soit pas placé dans une situation aussi embarrassante.

(Texte)

M. Plourde: Monsieur le président, j'entendais, il y a quelques instants, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) dire qu'il parlait au nom des députés de la province de Québec. On dirait qu'il a honte car, depuis ce temps-là, il est allé se cacher près du rideau...

L'hon. M. Ricard: Je pose la question de privilège...

M. Plourde: Qu'il parle au nom des huit conservateurs, très bien, mais pour ce qui nous regarde, nous sommes capables de revendiquer nos droits nous-mêmes.

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. le président: A l'ordre! L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot pose la question de privilège.

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, je voudrais mentionner que j'ai peut-être commis un lapsus quand j'ai dit, tantôt, que je parlais au nom du député de Québec-Est (M. Beaulé), parce que je ne crois pas que ce serait un honneur, et je préfère m'abstenir de parler pour lui. Je m'en excuse. Je voulais plutôt parler au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre, du parti conservateur.

M. Plourde: Des huit députés conservateurs. Cependant, je dois dire qu'il ne s'agit pas du député de Québec-Est mais plutôt

[M. Winkler.]

du député de Québec-Ouest, et que ce dernier est quand même capable de se défendre quand c'est le temps de parler.

Dans la province de Québec, et surtout dans mon comté de Québec-Ouest, je sais qu'il y a du chômage. C'est pourquoi je me fais un plaisir d'être ici ce soir, afin que l'on adopte ces crédits, parce que je ne voudrais pas que ceux qui ont droit à leurs prestations d'assurance-chômage en soient privés.

C'est bien beau d'entendre le ministre du Travail (M. MacEachen) dire que le chômage diminue, puisque, dit-il, le montant que le Parlement a à fournir dans ce domaine est inférieur, cette année.

Par contre, si nous avons devant nous le ou les montants des crédits fournis à l'assistance-chômage, peut-être aurions-nous des doutes sur ses paroles, car cela revient un peu à ce que disait le député de Timmins (M. Martin) tout à l'heure: On fait l'impossible pour empêcher les ouvriers d'avoir droit à leur assurance-chômage. Parce qu'un très grand nombre de sans-travail, qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage, reçoivent par contre l'assistance-chômage.

Si le ministre peut dire à la Chambre combien a coûté de plus, cette année, l'assistance-chômage, peut-être serons-nous à même de découvrir où est le «bobo» et de constater, en même temps, que le nombre des chômeurs ne baisse pas tellement.

On a tout simplement tenté de jouer sur les mots: l'assistance-chômage pour ceux qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage, mais ceux qui ont droit à l'assurance-chômage, on les compte comme des chômeurs.

(Traduction)

M. Rapp: Je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps, mais j'aimerais dire combien il m'est agréable de constater que le ministre du Travail et le comité manifestent de la sollicitude à l'endroit des chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage. J'aimerais souligner qu'il y a des milliers et des milliers de travailleurs agricoles qui, lorsqu'ils se trouvent sans emploi, ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage. Ces hommes doivent faire vivre leur famille eux aussi et, à plusieurs reprises, j'ai inscrit des bills au *Feuilleton* demandant à la Chambre de faire en sorte que les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage englobent aussi cette classe de travailleurs, conformément aux recommandations de la Commission Gill.

On a étouffé mes bills, mais je désire profiter de cette occasion-ci pour inciter le ministre à en étudier sérieusement l'objet la prochaine fois qu'on en présentera un. En fait, si l'on pouvait se pencher sur le problème avant que mon bill soit étudié à la